|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3.1** | **Document C21/64-F** |
| **22 février 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| éLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN FINANCIER DE L'UIT POUR LA PÉRIODE 2024-2027 |

|  |
| --- |
| RésuméLe Conseil est prié d'établir une procédure pour l'élaboration du projet de Plan stratégique et du projet de Plan financier pour la période 2024-2027.Suite à donnerLe Conseil **voudra peut-être envisager d'établir** un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier pour la période 2024-2027, conformément à la procédure établie pour le cycle de planification de 2020-2023. En outre, le Conseil est invité à **adopter** le projet de Résolution pertinente figurant dans l'Annexe.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[Résolution 71](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires,* *[Décision 11 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-011-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires, numéro*[*62A*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) *de la Convention, numéro* [*74A*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) *de la Constitution,* *[Résolution 1384](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0117/en) (2017) du Conseil,* *Documents du Conseil:* *[C17/75](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0075),* [*C18/64*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S18-CL-C-0064) |

Introduction

1 Conformément à la Convention de l'UIT (numéro 62A), le Conseil "*au cours de l'avant dernière session ordinaire du Conseil avant la Conférence de plénipotentiaires suivante, commence l'élaboration d'un projet de nouveau Plan stratégique pour l'Union, en s'appuyant sur les contributions des États Membres et des Membres des Secteurs, ainsi que celles des Groupes consultatifs des Secteurs, et établit un projet de nouveau Plan stratégique coordonné quatre mois au plus tard avant la Conférence de plénipotentiaires*".

2 Conformément au calendrier actuel, la session de 2021 du Conseil est "l'avant-dernière session" ordinaire.

3 Le projet de nouveau Plan stratégique, qui couvre la période 2024-2027, devra être posté sur le site web de la PP-22 au moins quatre mois avant la date d'ouverture de la Conférence.

Procédure suivie pour l'élaboration de l'actuel Plan stratégique et de l'actuel Plan financier

4 En vue de l'élaboration des Plans stratégique et financier pour la période 2020-2023, le Conseil à sa session de 2017 a créé, par sa [Résolution 1384](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0117/en), le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP) pour la période 2020-2023. Ce Groupe a tenu quatre réunions entre mai 2017 et avril 2018, sous la présidence de M. Mario Canazza (République fédérative du Brésil), la première au siège de l'UIT le 23 mai 2017, à l'occasion de la session de 2017 du Conseil. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil à ses sessions de 2017 (Document [C17/123](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0123)) et 2018 (Document [C18/64](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S18-CL-C-0064)).

5 Au cours de ses réunions de 2017 et 2018, le GTC-SFP a élaboré le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, en se fondant sur les données préliminaires fournies par le Secrétariat, les États Membres et les Groupes consultatifs des Secteurs et en tenant compte également des résultats de consultations publiques menées au sujet du cadre stratégique proposé. Le projet de Plan stratégique a été entériné par le Conseil à sa session de 2018, et a ensuite été communiqué à la PP-18 quatre mois avant le début de la Conférence.

6 La Conférence de plénipotentiaires de 2018 a adopté le Plan stratégique en tant que révision de la Résolution 71 ainsi que le Plan financier, dans la Décision 5.

Projet éventuel de Résolution relative à l'établissement d'un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2024-2027 (GTC-SFP)

7 Compte tenu de la procédure suivie pour l'élaboration du Plan stratégique et du Plan financier pour la période 2020-2023, le Conseil voudra peut-être envisager de créer un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier qui seront soumis au Conseil à sa session de 2022, pour examen et approbation, puis seront transmis pour adoption à la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

8 Afin de faciliter la décision du Conseil sur les mesures à prendre pour élaborer un projet de Plan stratégique et un projet de Plan financier de l'UIT pour la période 2024-2027, un projet éventuel de Résolution relative à la création d'un Groupe de travail du Conseil est reproduit dans l'Annexe du présent document.

**Annexe**:Projet de Résolution

ANNEXE

projet de RéSOLUTION

Établissement du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2024-2027

Le Conseil de l'UIT,

considérant

que, en vertu du numéro 74A de la Constitution, le Secrétaire général est chargé de fournir les données nécessaires à l'élaboration d'un Plan stratégique,

considérant en outre

*a)* que, conformément au numéro 62A de la Convention, le Conseil est chargé de recevoir et d'examiner les données concrètes pour la planification stratégique qui sont fournies par le Secrétaire général comme indiqué au numéro 74A de la Constitution et, au cours de l'avant‑dernière session ordinaire du Conseil avant la Conférence de plénipotentiaires suivante, de commencer l'élaboration d'un projet de nouveau plan stratégique pour l'Union, en s'appuyant sur les contributions des États Membres et des Membres des Secteurs, ainsi que celles des groupes consultatifs des Secteurs, et d'établir un projet de nouveau plan stratégique coordonné quatre mois au plus tard avant la Conférence de plénipotentiaires;

*b)* les dispositions de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, relative aux recettes et dépenses de l'Union pour la période 2020-2023;

*c)* les principes directeurs régissant la création, la gestion et la cessation des activités des groupes de travail du Conseil énoncés dans la [Décision 11 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-011-E.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires,

décide

d'établir un Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, qui seront examinés par le Conseil à sa session de 2022 et présentés par ce dernier à la PP-22. Ce Groupe de travail (GTC-SFP), ouvert à la participation des États Membres et, lorsqu'il sera question du projet de Plan stratégique, ouvert également à la participation des Membres des Secteurs, aura le mandat suivant:

a) identifier, avec l'aide du Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux, les sources d'information à utiliser dans l'élaboration des projets de Plan;

b) élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, en vue de les présenter au Conseil à sa session de 2022;

c) poster sur le site web de la PP-22 un projet de nouveau Plan stratégique coordonné quatre mois avant la Conférence de plénipotentiaires;

d) poursuivre, si nécessaire, ses discussions sur le Plan financier jusqu'à la session extraordinaire du Conseil qui se tiendra avant la PP-22;

e) travailler en coordination étroite avec les autres Groupes de travail du Conseil et les groupes consultatifs des Secteurs qui pourront examiner des questions relatives au projet de Plan stratégique et au projet de Plan financier,

charge le Secrétaire général, avec l'appui des Directeur des Bureaux

de fournir l'appui et la documentation nécessaires pour le fonctionnement du GTC-SFP,

invite les membres, les Groupes de travail du Conseil, les fonctionnaires élus et les groupes consultatifs des Secteurs

à fournir toutes les contributions et toute l'assistance nécessaires à l'élaboration du projet de Plan stratégique et du projet de Plan financier et à utiliser pleinement les moyens électroniques.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_